

Image not found or type unknown



Remboursements prêt immobilier suite à vente et longue maladie

Par **almelet**, le **13/05/2008** à **11:59**

Je viens de signer une promesse de vente pour un appartement que je n'habite plus du fait de mon état de santé.
Je me suis rapproché de ma soeur dans l'Indre. Actuellement les assurances de mes prêts immobiliers remboursent mes échéances. Que se passera-t-il au moment de la vente définitive : les assurances continueront-elles à rembourser les prêts ou vais-je de voir remboursé moi-même le solde au moment de la vente ?
Je précise que je suis en ALD 100% et que j'ai un dossier en cours d'invalidité car je ne pourrais plus jamais travaillé.
Merci